

Karine CLAIREAUX

MAIRE DE SAINT-PIERRE  
ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



Ville de Saint-Pierre

464/2009/KC/M

Saint-Pierre, le 15 juin 2009

Monsieur le Président  
de l'Association « La réserve »

SAINT-PIERRE

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre correspondance en date du 2 juin, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans la mesure où l'ensemble des compétences relatives aux déchets sera repris par le Syndicat Mixte, aucun financement n'est prévu pour les conteneurs, d'autant que nous ne connaissons pas le mode de collecte à partir de 2010.

En revanche, je vous propose, à l'instar des années précédentes, de financer l'achat de quelques poubelles en PVC.

En outre, la Commune ne peut se prononcer sur le mode de collecte du verre, cette responsabilité incombant également au Syndicat Mixte à compter de 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Karine CLAIREAUX